

Puis il se plongea dans une longue prière silencieuse dont il sortit enfin en disant « Amen! ». Wangrin, à moitié ankylosé, allait se détendre quand Tierno Siddi lui dit :

« Garde ta position et tâche de regarder séparément chaque lettre de ce mot, qui est un des grands noms d'Allah. »

Quand Wangrin lui eut obéi, le marabout partagea le rectangle en deux parties égales en, traçant une diagonale. Il obtint ainsi deux triangles rectangles, puis il réunit en tas le sable de chaque portion. Le nom divin se trouvait ainsi divisé en deux.

Le marabout enveloppa chaque fraction de sable dans un morceau de toile blanche. Il en fit deux sachets qu'il donna à Wangrin en lui disant :

« Tu en mettras un dans la calebasse que tu déposeras dans un coin discret de ta maison, à l'abri de tout regard et, surtout, de celui de la femme en règles. Quant au second sachet, tu le porteras constamment dans tes bagages.

« La grâce d'Allah et son pouvoir aidant, tu reviendras sain et sauf de ton expédition, car c'est une véritable expédition que tu vas entreprendre.

« Mais à ton retour, ayant même de boire de l'eau, tu verseras le contenu du sachet que tu portais sur toi sur celui du sachet conservé dans la calebasse. Puis tu iras jeter le tout là où tu l'avais prélevé. Ensuite, tu immoleras un taureau que tu distribueras aux pauvres, sans en priver les membres de ta famille. »

Le jour du départ arriva. Le comte et ses témoins, d'une part, Wangrin et les siens, d'autre part, quittèrent Diagaramba pour Dakar.

Partout où il passa, le comte de Villermoz fut

réconforté par l'accueil chaleureux de ses compatriotes, mais son état physique demeurait lamentable.

Quant à Wangrin, il n'entendait partout que des réflexions décevantes, tel les cris des oiseaux de malheur qui n'annoncent rien de bon.

Mais chaque fois qu'il touchait le sachet de sable bénî qu'il portait constamment en bandoulière, une assurance mystérieuse parcourait tout son être et les menaces qui envahissaient son esprit se dissipraient comme un mauvais rêve que le réveil fait disparaître.

A Dakar, l'administration envoya au devant du comte de Villermoz un jeune homme qui le conduisit, lui et ses deux témoins, au centre d'hébergement réservé aux fonctionnaires français.

Wangrin et ses témoins furent ignorés mais, heureusement, l'hospitalité africaine était là. Le chef de famille de la première maison à la porte de laquelle frappa Wangrin lui donna l'hospitalité ainsi qu'à ses cinq témoins.

Wangrin, qui ne perdait jamais le nord, s'informa en ville et apprit que leur affaire inscrite presque à la fin du rôle, ne serait pas évoquée avant au moins trois mois. Le procès devant durer environ deux mois, Wangrin calcula que son séjour à Dakar durerait à peu près cinq à six mois.

Il se rendit au port et demanda une place de journalier au magasin de pesage de la houille que l'on chargeait dans des wagons à destination du Haut-Sénégal et Niger après l'avoir débarquée des bateaux qui l'amenaient de France.

Il acheta à cet effet deux tenues taillées dans de la toile guinée grossière et, de ce jour, apparut

toujours aussi sale qu'un mineur remontant des galeries souterraines.

Chaque fois que le juge d'instruction le convoquait, Wangrin se présentait couvert de charbon et apparemment mort de faim. Il espérait ainsi impressionner et faire croire que, plongé dans la plus grande misère, il n'avait pas gardé l'argent produit par la vente des bœufs détournés. Aucun agent secret ne put percer son secret.

On entreprit une campagne d'intimidation. On donna à entendre aux témoins de Wangrin que s'ils persistaient à le soutenir on les déporterait fort loin, pour finalement les abandonner dans des îles désertes où ils seraient laissés à la merci des animaux carnassiers.

L'affaire fut enfin évoquée en audience solennelle. Elle dura cinq jours. Les témoins de Wangrin, à l'exception d'Abougui Mansou, se troublèrent, ou firent semblant. Quoi qu'il en fût, ils varierent dans leurs déclarations et rendirent leur témoignage suspect. Wangrin avait conseillé à Abougui Mansou de reconnaître qu'il vendait des bœufs mais que c'était à la demande de Wangrin, celui-ci lui ayant affirmé qu'à l'argent était destiné à la caisse de l'effort de guerre demandé à tous les ressortissants français, citoyens, sujets ou protégés.

Vint le jour du dernier interrogatoire d'Abougui Mansou.

« As-tu, oui ou non, vendu des bœufs que l'interprète Wangrin, ici présent, mettait à ta disposition? lui demanda-t-on.

— Oui, répondit-il.

— A qui remettais-tu l'argent?

— Je le remettais à Wangrin dans le bureau du

petit commandant (60), devant le petit commandant lui-même, et je disposais. Un ou deux jours après, Wangrin me portait ma commission à la maison.

— N'as-tu pas soupçonné qu'il y avait quelque chose de louche dans ce commerce?

— Non, puisque le petit commandant et Lassidan-Decral (61) étaient parfaitement au courant. C'était Lassidan-Decral qui changeait en pièces d'argent français une partie des pièces anglaises en or que je ramenais de la Gold-Coast.

— Combien de bœufs as-tu vendus en tout?

— Environ deux mille cinq cents ou six cents têtes.

— As-tu quelque chose de particulier à ajouter à ce que tu viens de dire?

— Oui. J'ai agi par dévouement envers la France appauvrie par la guerre. Si le petit commandant n'avait pas été dans le coup, j'aurais hésité. Je croyais fermement qu'un Blanc ne saurait ni voler ni mentir, parce qu'il représente la force et la justice et est venu pour éduquer et civiliser.

« Le petit commandant de Villermoz est fils de famille. Il porte toujours une lunette unique (62), insigne distinctif, m'a-t-on dit, de ceux qui ont un nom au pays des Blancs.

« Il est bon et affable et il aime les chevaux, ce qui est pour nous un signe de grande noblesse. »

Se tournant vers de Villermoz, le président s'adressa à lui en ces termes :

« Pour la dernière fois, Monsieur de Villermoz, la Cour vous demande de reconnaître les faits qui vous sont reprochés dans une si triste affaire où votre noble nom n'aurait pas dû être mêlé.

« Votre commandant de cercle, qui avait d'autres

tâches à remplir, s'était reposé entièrement sur votre collaboration, et voilà où vous en êtes arrivé.

« Dans votre intérêt et pour la réputation du corps auquel vous appartenez, disculpez-vous ou avouez.

— Monsieur le président, répondit le comte, je suis victime d'un abominable abus de confiance et d'une machination de la part de Wangrin, cet individu qui, sous des dehors honnêtes et dévoués, n'est qu'un fonctionnaire véreux utilisant l'instruction que la France lui a donnée gratuitement pour tromper ses supérieurs et voler ses concitoyens. »

Le président interrompit de Villermoz en disant :
« Pas d'injures je vous prie. Le don que fit la France n'a rien à faire dans la justification que je vous demande de donner ici. »

De Villermoz se tut et, sans y avoir été invité par le président, il quitta la barre et alla s'asseoir.
« Vous êtes bien pressé d'aller vous asseoir, Monsieur de Villermoz, lui dit le président. Faites-moi le plaisir de vous lever, de revenir à la barre et d'y rester jusqu'à ce que je vous donne l'ordre d'en partir. Je vous conseille, dans votre intérêt, de respecter le tribunal. Répondez à ma question.

— Je plaide non coupable, répondit de Villermoz.
Je reconnais avoir été négligent, mais je proteste contre les accusations de Wangrin et de son témoin qui n'est, en réalité, que son complice. »

Le président entendit ensuite les témoins à décharge du comte. Mais leur déposition et les réponses qu'ils fournirent aux questions qui leur furent posées laissèrent à désirer.

L'audience fut levée et l'affaire renvoyée à plus tard.
Pendant ce laps de temps, l'action des camarades

de corps du comte d'une part, et les relations puissantes de sa famille d'autre part, jointes à des considérations d'ordre politique, jouèrent en sa faveur.

Le tribunal, dont le siège était fait, évoqua pour une dernière fois « l'affaire des bœufs ». Ce n'était que pour la forme et chacun savait que Wangrin perdrait son procès et subirait une condamnation qui lui ôterait le goit de compromettre un Blanc, comte de noblesse française et fonctionnaire de l'Etat par surcroît.

Au cours de l'audience, de Villermoz fut interrogé à nouveau. Il nia toute complicité et maintint avoir été trompé par Wangrin en qui il avait placé une confiance aveugle.

Wangrin fut appelé à la barre. Le juge s'adressa à lui :
« As-tu un autre témoin à citer contre M. de Villermoz ?

— Oui, monsieur le président », répondit Wangrin debout à la barre. Un grand remous traversa la salle.

« J'ai un dernier témoin à citer. Jusqu'ici je n'avais rien voulu faire, pensant que M. de Villermoz userait donc son témoignage. Ainsi, tu restes sans témoin. »
« As-tu un autre témoin à citer contre M. de Villermoz ?

Joignant le geste à la parole, Wangrin sortit de son vêtement un gros paquet gainé de peau et qui avait tout l'air d'un gros gris-gris. Il décourit la peau et déposa sur le bureau du président un paquet de feuilles de réquisition, sans taches ni ratures, toutes signées de la main de Villermoz.

« Voici, dit-il, monsieur le président, une preuve que Monsieur de Villermoz ne pourra récuser. »

Le président prit une feuille de réquisition. Il la regarda longuement, puis la compara à toutes les autres. Il tendit les feuilles au procureur général qui demanda au comte, en lui montrant une feuille, s'il reconnaissait comme siennne la signature apposée au bas de la réquisition.

Au vu de la feuille, de Villermoz se trahit en vociférant, à l'intention de Wangrin : « Espèce de salaud! C'était bien toi qui avais volé ces... » Il ne put achever, s'arrêta et fondit en larmes. Ses mains se mirent à trembler comme une feuille de palmier sous l'action de la brise.

Le président déclara : « Ces feuilles seront examinées et versées au dossier. » Puis il leva la séance.

On pouvait lire sur le visage de tous les Européens présents, membres du tribunal ou spectateurs, une consternation pénible et une indignation à l'endroit de Wangrin. D'aucuns murmuraient : « Quel malheur! Quelle honte! Il faut liquider ce salaud qui ose salir un Français! »

De peur d'être lynché, Wangrin resta dans la salle. Il profita d'une issue discrète qu'un planton avait ouverte fortuitement pour disparaître sans demander son reste.

Durant une semaine, Wangrin et ses témoins

restèrent terrés. Ils n'avaient pas tout à fait tort, car un accident est vite arrivé et ils pouvaient également trouver sur leur chemin une provocation télécommandée.

Vint le jour de la dernière audience.

Le président du tribunal, visiblement gêné, se leva et dit :

« La cause de l'affaire dite des bœufs ayant été suffisamment entendue;

« Attendu que le gouvernement du Haut-Sénégal et Niger s'est dessaisi de l'affaire dite des bœufs ayant d'avoir suffisamment enquêté et déterminé les conséquences politiques qui peuvent en résulter;

« Attendu que cette conjoncture constitue un sérieux handicap pour le pouvoir judiciaire colonial;

« Attendu que toute affaire comportant une conséquence politique, quelle qu'elle soit, doit relever du bureau des Affaires politiques;

« Le procureur général étant entendu dans ses conclusions,

« La Cour décide de renvoyer l'affaire dite des bœufs à l'autorité administrative pour un complément d'enquête quant aux conséquences politiques de cette affaire. »

En entendant ce verdict, Wangrin comprit que l'affaire allait être étouffée pour éviter qu'une condamnation diffamante ne fût prononcée à l'encontre du comte. Il se leva et prit la parole en ces termes :

« Monsieur le président, M. de Villermoz m'a publiquement insulté en me traitant de malhonnête vêreux. Ayant prouvé qu'en cette affaire je n'avais été qu'un agent d'exécution tenu, par son serment, d'obéir et de servir ses chefs, je porte plainte contre

M. de Villermoz pour avoir porté atteinte à mon honneur.

« J'ajoute que je n'aurais jamais exhibé les feuilles prouvant sa compromission s'il n'avait tenté de se décharger de sa responsabilité sur moi et de m'abandonner à la justice. »

Le président déclara que l'instance qualifiée serait saisie de la plainte verbale de Wangrin.
L'audience se termina dans une atmosphère qui augmenta encore la morosité des Européens. Ceux-ci exprimaient leur mécontentement envers le tribunal qui, au lieu de couper la langue à Wangrin, lui permettait de demander réparation d'une injure qu'il n'avait fait que mériter.

L'après-midi du même jour, Wangrin fut convoqué au bureau des affaires politiques du gouvernement général. On lui demanda de retirer sa plainte pour éviter de perpétuer un scandale qui pourrait lui coûter sa place, et peut-être plus...

Wangrin, en tant qu'interprète, n'était pas novice en matière de procédures politiques de l'administration coloniale. Il questionna : « Quel sera mon avantage si je retire ma plainte ?

— L'affaire des bœufs sera classée et tu rejoindras ton poste avec un dédommagement des frais entraînés pour toi. »

Wangrin accepta le marché. On lui donna, sur la caisse noire, une somme de deux mille cinq cents francs.

Peu de temps après, le comte de Villermoz s'arrangea pour rencontrer Wangrin. S'approchant de lui, il lui dit :

« Espèce de sale nègre ! Tu as gagné, mais tu me paieras cela un jour. Qu'il ne sorte jamais de ta

mémoire que partout dans le monde où je te rencontrerai, je t'abattrai comme un chien. Mais je te fais trop d'honneur en te comparant à un chien. Cet animal ne trahit jamais son maître ou son bienfaiteur alors que toi, tu ne mords que la main qui t'a nourri. Salaud !

— Partout où vous me rencontrerez, Monsieur le comte, répondit Wangrin, je serai sur mes gardes et saurai me défendre tout aussi énergiquement. » Wangrin consacra quelques jours à faire de multiples achats puis prit le chemin de Diagaramba, où il rentra sain et sauf, comme l'avait prédit Tierno Siddi.

Entre temps Diagaramba avait été pourvue d'un nouveau grand commandant. Celui-ci se garda bien de faire appel aux services exclusifs de Wangrin. Il le détestait foncièrement, mais n'en laissait rien paraître.

Il demanda confidentiellement la mutation de Wangrin en raison de ce qui s'était passé et de l'excessive popularité que son retour sans égratignures lui avait conférée parmi les indigènes.